



Communiqué de presse - 24 novembre 2015

**Lancement de la marque  Murs de soutènement en béton fabriqués en usine
Pour des ouvrages d'aménagement des espaces de vie publics esthétiques et en toute sécurité
Remise des certificats le 24 novembre aux cinq premières usines titulaires**

Christine KERTESZ, Responsable du Département Mandatement d'AFNOR Certification et Alberto ARENA, Directeur Qualité, Sécurité, Environnement du Cerib ont officiellement lancé ce 24 novembre à Paris la nouvelle marque  Murs de soutènement en béton fabriqués en usine et ont remis leur certificat aux cinq premières usines déjà titulaires en France.

Aujourd'hui plus que jamais, tous les professionnels du BTP exigent des preuves pour avoir la certitude que les produits qu'ils prescrivent et mettent en œuvre sont conformes à des caractéristiques clairement définies, en terme d'aptitude à l'emploi, validées en concertation avec les parties concernées, et validées par un organisme certificateur indépendant.


Pour les industriels, s'engager et obtenir la marque  c'est s'assurer d'une meilleure maîtrise de la qualité de leurs produits, de leur compétitivité et d'une amélioration continue de la satisfaction de leurs clients (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, collectivités, citoyens,...). La marque  constitue également un outil de différenciation auprès des prescripteurs.

Alberto ARENA a rappelé que **les produits en béton fabriqués en usine sont majoritairement certifiés et de longue date**. C'est en effet en 1959 qu'a été décernée la première certification sur les blocs de maçonnerie en béton. Depuis, la FIB (Fédération de l'Industrie Béton) en collaboration avec le Cerib, a toujours poursuivi cette politique qui vise à normaliser les produits et à certifier leur qualité. Aujourd'hui 26 marques volontaires de qualité de produits en béton ont été créées, ce qui représente près de 900 certificats pour près de 600 sites de production. **Dans la continuité de cette politique, les industriels fabricants de murs de soutènement ont souhaité que soit créée une marque  Murs de soutènement en béton.**

Cette marque active depuis octobre 2015, accueille aujourd'hui ses cinq premières usines déjà titulaires :


- trois usines pour l'entreprise CHAPSOL : Soissons (02), Saint-Astier (24) et Pierrelatte (26)
- une usine pour l'entreprise SOTUBEMA, sur son site de Coubert (77)
- une usine pour l'entreprise ROBERT THÉBAULT sur son site de Landerneau (29).

Le meilleur signe de qualité pour tous : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et citoyens

La nouvelle marque  Murs de soutènement en béton fabriqués en usine offre aux prescripteurs et aux entrepreneurs qui réalisent ce type d'ouvrages toutes les garanties apportées par la marque NF pour réaliser des ouvrages de qualité, conformes aux règles de l'art en vigueur (Fascicule 65 en particulier).

Elle permet aux collectivités d'exprimer leurs attentes et de viser une optimisation des dépenses publiques. La mise en conformité des espaces publics, dans le cadre des plans d'aménagement du territoire devant être mis en œuvre par les collectivités locales.

Le donneur d'ordre est assuré du respect des exigences de la norme dédiée, de la qualité des produits. Il n'a pas de contrôle de réception à réaliser sur chantier. Malgré la rigueur de la démarche de certification, en cas d'insatisfaction, il peut s'adresser à l'organisme certificateur, le Cerib, afin de faciliter la recherche de solutions.

Cette concertation permanente entre les différents acteurs favorise les retours d'expérience et permet de faire évoluer les exigences de la marque 

Le mur de soutènement est un mur vertical ou sub-vertical qui permet de contenir des terres (ou tout autre matériau granulaire ou pulvérulent) sur une surface réduite. Depuis quelques décennies, **les murs de soutènement en béton préfabriqué se sont largement substitués aux murs en béton coulé sur place et aux murs en maçonnerie appareillée, parce qu'ils permettent une optimisation de la réalisation du chantier, plus favorables à l'environnement, et plus économiques pour les donneurs d'ordre.**

Destination des produits

- **Génie civil** : soutènement d'excavations et de tranchées creusées dans un terrain naturel, soutènement de remblais de terre pour routes, plateformes, culées de ponts et leurs murs en retour/murs en aile.
- **Stockage** : soutènement de matériaux en vrac tels que sable, graviers, produits agricoles,...
- **Aménagements des sols** : espaces urbains et paysagers pour les murs de hauteur ≤ à 1 m.

Preuve complémentaire de qualité au marquage réglementaire CE


La marque  apposée sur chaque produit garantit :

- que les produits sont régulièrement contrôlés par le fabricant et un organisme tierce partie accrédité selon le référentiel de la certification de produits NF 532 Murs de soutènement en béton fabriqués en usine,
- que les résultats obtenus sont conformes aux spécifications de la norme de référence NF EN 15258 « Produits préfabriqués en béton – Murs de soutènement » et du référentiel de certification,
- que les produits répondent aux besoins des utilisateurs et sont aptes à l'emploi en termes d'aspect, de résistance et de durabilité et participent à la réalisation d'ouvrages esthétiques et durables.

Des atouts indéniables pour les donneurs d'ordre

La garantie de qualité offerte par les éléments préfabriqués en béton permet au maître d'œuvre de disposer partout en France de **produits conformes esthétiquement à son projet, durables, résistants, faciles et rapides à mettre en œuvre et à entretenir**. La préfabrication permet de proposer tout type de parement : brut de décoffrage, balayé, sablé, lissé, avec empreintes, etc. pour réaliser des ouvrages esthétiques qui s'intègrent harmonieusement à l'environnement.

La réalisation de murs de soutènement en béton préfabriqué offre la possibilité : d'obtenir une maîtrise de la qualité de fabrication, réalisée sur un site industriel, de gérer plus facilement les contraintes climatique, de proposer des prototypes permettant de visualiser l'aspect final, de mettre en œuvre les produits plus rapidement selon un planning préétabli, et de contrôler en usine la qualité des éléments avant leur mise en œuvre.

Le Cerib, Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton est un établissement d'utilité publique institué en 1967, conjointement par le ministre chargé de l'Industrie et par le ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la demande de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Centre Technique Industriel (CTI), il est opérateur de recherche du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (les travaux de R&D éligibles peuvent bénéficier du CIR). Avec près de 170 collaborateurs et un haut niveau d'équipements d'essais des produits et matériaux du BTP sur 15 000 m² de laboratoires, le Centre répartit à parts égales son activité entre essais et évaluations, études et recherches, normalisation et certification, appui technique et transfert de connaissances, avec un centre de formation. **Le Cerib est organisme certificateur mandaté par AFNOR Certification (marque  et organisme certificateur (Qualif-IB) pour 25 familles de produits de construction. Il est notifié par l'État français pour le marquage CE dans le cadre du Règlement Produits de Construction (RPC). Le Cerib est accrédité par le COFRAC pour les essais, les étalonnages, la certification de produits et le marquage CE (portée disponible sur www.cofrac.fr).**

**Plus d'informations sur www.marque-nf.org et www.afnor.org et pour les produits de construction sur www.afocert.fr
Liste des usines certifiées est disponible sur www.cerib.com/evaluation/usines-produits-certifies-nf/**

Service de presse : Patricia Desmerger - Tél. 01 42 02 45 44 - 06 07 47 34 77 – patricia.desmerger@orange.fr